



Formation Contrôle Automobile

## 5.2. ROUES ET PNEUS

**ROUE** : Organe constitué d'une jante et d'un bandage pneumatique.

L'ensemble monté,

(nommé "roue" dans l'arrêté relatif au contrôle technique PL), correspond au pneu monté sur sa la roue.

**La roue** : organe constitué d'une jante et d'un bandage pneumatique.



### 5.2.1. ROUE

#### 5.2.1.1. FONCTIONNEMENT

##### 5.2.1.1.1. Frottement | O |

La roue vient frotter contre un élément de carrosserie ou une pièce mécanique.